

*Date de dépôt : 10 mai 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :  
Carouge-Moraines : préservons un site naturel et de loisirs  
menacé**

### **Rapport de M. Raymond Wicky**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions, présidée par M. Christian Frey, a étudié la pétition 1968 lors de ses séances des 14 mars et 11 avril 2016. La commission a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique, et les procès-verbaux des séances ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier ; le rapporteur les remercie vivement de l'excellence de leur travail.

### **Présentation de la pétition**

*Audition de MM. Pierre Baertschi, président du comité Le Boulet, Association pour la protection de Carouge, et Gérald Berlie, membre de ce même comité*

En introduction, M. Baertschi évoque le projet CEVA et précise qu'en complément à ce dernier est venue s'ajouter la question des sorties de secours. Il rappelle que l'association s'est déjà manifestée en février 2014 en déposant alors une opposition au projet de bétonnage d'une partie du chemin de Saint-Jacques. Cette dernière a été retirée suite à la modification du projet en question.

Il mentionne ensuite qu'une sortie de secours est prévue sur le site des Moraines, alors qu'à quelques centaines de mètres se trouve une cave désaffectée qui pourrait, selon lui, être convertie en sortie de secours. Il

précise que Carouge avait assuré à l'association que cette solution serait étudiée, mais il observe que rien ne s'est passé.

Il estime regrettable le gaspillage du site des Moraines et aimerait que les variantes possibles soient correctement étudiées.

Le Président constate que cette pétition a également été déposée à Carouge.

M. Baertschi acquiesce et observe que l'association n'a pas encore été auditionnée à ce sujet.

Aux questions des commissaires, les auditionnés précisent :

- Qu'ils n'ont pas connaissance du plan de réalisation de cet aménagement et que le manque d'informations est total.
- Qu'ils n'ont pas eu de contact avec la direction des travaux estimant que c'est le devoir des autorités.
- Que la planification des sorties de secours est postérieure au dépôt du projet de base, la législation fédérale ayant évolué depuis.
- Que l'opposition formulée par la commune en la matière n'a pas encore reçu de réponse. De l'avis d'un conseiller administratif carougeois, la solution de la cave serait bien meilleure.

A la suite de l'audition des pétitionnaires, il est décidé de conserver cette pétition et de ne pas la transmettre à la Commission des travaux particulièrement surchargée.

Il est également décidé d'auditionner, avant toute autre démarche, la direction du CEVA et le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

## **Travaux de la commission**

*Audition de MM. Antoine Da Trindade, directeur du projet CEVA, Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint du DETA, et Cédric Joseph, ingénieur cantonal*

M. Da Trindade déclare que, lors du dépôt du dossier en 2006, cette issue de secours n'était pas prévue. Il ajoute qu'à l'origine une dérogation avait dû être déposée au vu des normes en vigueur qui prévoyaient une issue de secours tous les 1000 mètres. Il précise également à cet égard qu'un rapport de sécurité stipulait que l'issue de secours prévue dans le secteur du Bureau des autos n'apportait rien. La Confédération n'était pas entrée en matière sur cette demande et s'était appuyée sur une réglementation plus stricte imposant des sorties de secours tous les 500 mètres. Les issues de secours ont été

projetées dans un deuxième temps et il observe que se sont trois issues de secours qui impacteront le Plateau de Champel. Il déclare que la législation impose certaines contraintes comme un accès à une zone publique et un potentiel d'évacuation suffisant. La sortie de secours mise en question par la pétition répond parfaitement à ces critères et elle a été approuvée par la commission d'experts désignés. Il complète en signalant que l'alternative proposée par les pétitionnaires, à savoir l'ancienne cave à fromage, a bien été étudiée mais qu'elle n'a pas été retenue pour des questions techniques. Il mentionne encore que plusieurs oppositions ont été exprimées par rapport à l'issue de secours en question. L'Office fédéral des transports les étudie actuellement et rendra réponse prochainement.

Aux questions des commissaires, les auditionnés précisent que :

- Le choix de la variante retenue pour la construction de cette sortie de secours est consécutif à l'évaluation de critères sélectifs (sécurité et acheminement des secours officiels). L'accès à la cave à fromage aurait impliqué de gros travaux de remodelage du profil du terrain pour assurer l'accès et le travail des secours.
- L'intégration des besoins de la commune de Carouge (notamment la maison de quartier) a été pleinement prise en compte. De plus, la solution intègre également le dimensionnement des accès compte tenu du trafic important enregistré sur la route du Val-d'Arve.
- La distance séparant les sorties de secours est passée de 1000 à 500 mètres suite à la décision de l'Office fédéral des transports d'appliquer une norme plus sévère que celle habituellement pratiquée. Il en est allé de même pour un projet zurichois.
- L'emprise du projet est limitée et répondra aux désirs de la commune en matière de qualité d'exécution.
- L'ensemble des variantes possibles a été étudié, mais l'évaluation démontre clairement que la solution retenue est la meilleure.

A l'issue de l'audition, le **groupe MCG** propose d'entendre la commune de Carouge.

S'en suit une discussion dont il ressort que les autres groupes ne voient pas l'utilité d'une telle audition, la coordination avec la commune ayant été assurée par la direction des travaux.

Le Président met au vote la proposition MCG qui est refusée par 3 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.

**Discussion et vote**

Le Président met aux voix le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 1968 :

Pour :	12 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 EAG, 2 UDC)
Contre :	—
Abstentions :	3 (3 MCG)

**Le dépôt de la pétition 1968 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.**

Annexe

*Plan de l'aménagement planifié*

## **Pétition (1968)**

### **Carouge-Moraines : préservons un site naturel et de loisirs menacé**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans le cadre des travaux du CEVA deux nouvelles sorties de secours du tunnel de Pinchat sont prévues à Carouge.

L'une d'entre elles déboucherait aux Moraines sur des parcelles communales (n<sup>os</sup> 2506 & 2583) actuellement utilisées comme espace de verdure et de forêt à usage public (espace de la Maison de Quartier aux Moraines). Très apprécié de la population, ce site est le dernier espace public existant de ce type dans un secteur destiné à une très forte densification.

En bétonnant et en goudronnant ici des espaces d'accès et de rebroussement pour véhicules d'intervention, ce site privilégié serait irrémédiablement dénaturé.

**En conséquence, nous demandons à l'Etat de Genève ainsi qu'à la Ville de Carouge d'intervenir énergiquement auprès de la direction du CEVA pour que, en lieu et place, soit retenue une solution alternative de réaffectation de l'ancienne cave à fromage voisine désaffectée et de son portail (parcelle n° 2573). Ceci à usage de sortie de secours.**

N.B. 321 signatures  
LE BOULET  
Association pour la protection  
de Carouge  
M. Pierre Baertschi  
Président  
Case postale 1443  
1227 Carouge

